



Communiqué : Retraites - nous refusons le projet du Gouvernement

Plus la journée de mobilisation du 5 décembre approche, plus elle s'annonce importante et plus le gouvernement se montre fébrile.

C'est ainsi que M. DELEVOYE est envoyé dans tous les secteurs professionnels pour tenter de déminer le terrain en accordant, ici et là, des aménagements à la réforme/casse¹ du système de retraite par répartition.

Ce mardi 12 novembre, c'était au tour des organisations syndicales du ministère de la justice d'être « invitées » à « discuter » de la réforme des retraites. La CGT n'est pas dupe et sait très bien qu'il n'y a rien à discuter mais souhaitait tout de même apporter la contradiction. Cependant, fébrilité accentuée ou pas, le ministère de la justice a décidé de choisir les membres de la délégation de la CGT tout en réduisant leur nombre !?

Sous prétexte qu'il y a des inégalités de traitement et que le système est imparfait, Macron et son gouvernement veulent en changer en instaurant un système de retraite par points. Pour être tout à fait complet et honnête, le rapport Delevoye aurait dû être expurgé des comparaisons avant/après la réforme, qui sont truquées, et aurait dû prévoir, en annexe, un guide pour apprendre à crever la bouche ouverte et en silence.

En effet, tout le monde sera perdant avec ce nouveau système. Pour les fonctionnaires, selon la catégorie, ce sera jusqu'à 18 % de perte selon nos calculs². Et ce, malgré l'entourloupe, visant à faire croire à un cadeau/la réparation d'une injustice, de l'intégration des primes et indemnités dans le calcul des droits à pension.

Ajoutons que la baisse sera plus importante : aujourd'hui, la pension du fonctionnaire est calculée sur la base du dernier traitement perçu depuis au moins 6 mois³. Avec la réforme, le calcul se fera sur la moyenne des salaires perçus pendant toute la carrière, ce qui va mécaniquement faire baisser la pension (les salaires en début de carrière sont toujours plus faibles).

Et pour les femmes, ce sera pire encore puisque les périodes de maternité ne seraient plus prises en compte !

Par ailleurs, la réforme envisagée prévoit que la part des pensions de retraite dans le PIB ne pourra dépasser 14 % de ce PIB, ce qui signifie qu'une augmentation du nombre de retraités ou une crise économique devront être compensées par une baisse du point et donc des pensions. Par conséquent, il n'y aura aucune visibilité possible sur le montant qui sera perçu.

Il ne s'agit donc pas, par cette réforme, d'assurer un niveau de vie acceptable grâce à un taux de remplacement suffisant mais d'envisager les retraités comme un coût et une charge pour la société.

Et puisque tout cela ne suffit pas, le projet prévoit, d'une manière ou d'une autre (âge pivot, augmentation du nombre de trimestres...), d'augmenter l'âge de départ à la retraite.

¹A noter que depuis de nombreuses années, et de manière systématique depuis 2017, les réformes cassent les services publics, les solidarités, etc.

² Cf. pages 11 à 15 du document Fonction Publique : https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/fp281_282_web.pdf

³Ce qui signifie que, lorsqu'au moment du départ à la retraite, l'échelon sommital est atteint depuis plusieurs années, la base de calcul est donc bien plus ancienne que 6 mois...

Sans compter que Macron, complètement déconnecté de la réalité du travail, refuse d'entendre parler de pénibilité du travail. Il prévoit seulement d'élargir aux fonctionnaires l'application du compte de prévention de la pénibilité, déjà insuffisant à l'origine, et que Macron a encore affaibli lors de son arrivée au pouvoir, sur la demande du patronat...

L'objectif du gouvernement est donc bien de faire travailler plus longtemps pour une retraite plus faible⁴

Il y a pourtant une autre réalité : l'espérance de vie en bonne santé diminue depuis une dizaine d'années, et depuis 2018, l'âge moyen de départ à la retraite dépasse l'espérance de vie en bonne santé !

Il y a en tout cas un signe majeur que cette réforme sera néfaste pour l'ensemble des travailleurs : l'hypothèse de plus en plus sérieuse de ne l'appliquer qu'aux nouveaux entrants sur le marché du travail, ce qu'ils appellent la « clause du grand-père », afin de faire baisser la pression en misant cyniquement sur l'absence de solidarité entre les générations, les plus anciens laissant tomber leurs enfants...

A ce sujet, il convient de noter la dramaturgie mise en place, Delevoye jouant la carte de l'extrême fermeté pour une application la plus rapide de la réforme, ce qui permettra de laisser croire à une concession importante lorsque Macron annoncera l'activation de la « clause du grand-père »...

Nous le réaffirmons : nous ne voulons pas de cette réforme, ni pour nous, ni pour nos enfants !

Il ne s'agit en aucun cas d'une nécessité économique, uniquement d'un choix politique !

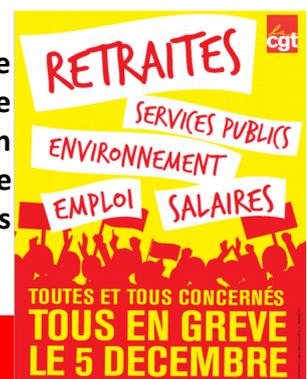


Lors de la création du système de retraite par répartition, et de la sécurité sociale, en 1945, la France était un pays ruiné.

Aujourd'hui, le gouvernement se permet de transférer environ 200 milliards d'euros aux entreprises, qui détruisent des emplois et augmentent les dividendes versés.

Leur fortune bat sans cesse de nouveaux records, notre pouvoir d'achat stagne et nos retraites sont menacées !

La CGT exige le maintien et l'amélioration de nos régimes de retraite à prestations définies et, en particulier, de nos régimes spéciaux de fonctionnaires, ce qui passe notamment par un droit au départ à 60 ans, un taux de remplacement⁵ de 75 % pour une carrière complète, une meilleure prise en compte de la pénibilité et l'égalité entre les femmes et les hommes.



LES CGT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE APPELLENT TOUS LES AGENTS À SE MOBILISER POUR DÉFENDRE LEURS DROITS ET UN SERVICE PUBLIC FORT LE 5 DÉCEMBRE PROCHAIN.

⁴ Analyse de la CGT : https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/retraite-4p_v7_sr_ca_v2-motosans_v3.pdf

⁵ Le **taux de remplacement** est le rapport entre le **montant de la retraite** à percevoir et la **dernière rémunération** perçue en activité. Le taux de remplacement s'exprime en pourcentage. Financièrement, le taux de remplacement se traduit par l'impact de votre **départ en retraite** sur votre **niveau de vie**, par rapport à votre dernier revenu.